

CADRE DE REPONSE MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICE

Personne publique :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
ETABLISSEMENT SUPPORT DU GHT « EST-HERAULT ET SUD-AVEYRON »**

Objet de la consultation :

AFFAIRE 26A0026

**MAINTENANCE DES MOYENS DE SECOURS ET PRESTATIONS ANNEXES POUR LE CHU DE
MONTPELLIER, ETABLISSEMENT SUPPORT DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE
TERRITOIRE « EST-HERAULT ET SUD-AVEYRON » (GHT « EHSA »)**

**LOT 2 - Maintenance des Systèmes de Sécurité Incendie, des équipements de désenfumage
naturel et des Installations Fixes d'Extinction Automatiques à Gaz pour le CHU de Montpellier**

**VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE APPRECIEE EN FONCTION DE LA NOTE
METHODOLOGIQUE ET ORGANISATIONNELLE FOURNIE (CRITERE 1)**

PRIX (CRITERE 2)

**DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE : GESTION DES PIECES ET MATERIELS DEFECTUEUX
REMPACES ET REPRIS (ELIMINATION DANS DES FILIERES DECHETS RESPECTUEUSES DE
L'ENVIRONNEMENT, RECYCLAGE ET/OU REUTILISATION) ET DISPOSITIONS POUR LIMITER
LES EMISSIONS DE CO₂ LIEES AU TRANSPORT DANS LE CADRE DU MARCHE (CRITERE 3)**

**ASPECT QUANTITATIF DE LA DEMARCHE D'INSERTION SOCIALE : PROPOSITION D'UN
NOMBRE D'HEURES D'INSERTION SOCIALE (CRITERE 4)**

**Le candidat peut compléter sa réponse avec tous les documents, notes, plans ou schémas qu'il
juge nécessaires à la compréhension de son offre**



CRITERE 1 « Valeur Technique de l'offre appréciée en fonction de la note méthodologique et organisationnelle fournie »

- **Sous-critère 1 – Moyens humains mis en place pour assurer l'ensemble des prestations contenues dans le cahier des charges**

Les certificats nominatifs de qualification des intervenants suivants devront être fournis :

- Engagement écrit d'intervention de chaque constructeur pour les interventions de niveau IV concernant les équipements objets du lot
- Attestations de formation constructeur des personnels affectés au marché sur les SSI de catégories A et B, pour les marques présentes dans les parcs objets du lot, produites par l'entité formatrice ou engagement écrit du candidat à ce que les personnels affectés au marché soient formés, dans les six premiers mois du marché, chez les constructeurs des différentes marques de SSI de catégories A et B présentes dans les parcs objets du lot.

Les points suivants pourront être précisés :

Organigramme dédié au marché, missions et rôles des personnels intervenants (dont pilotage du marché, encadrement des équipes techniques, suppléance) avec leurs CV ou autres documents permettant de justifier de leur formation, de leur expérience, des qualifications et diplômes (toutes les données doivent présenter un caractère strictement professionnel), éventuelle sous-traitance, etc.



- **Sous-critère 2 – Moyens matériels mis en place pour assurer l'ensemble des prestations contenues dans le cahier des charges**

Les points suivants pourront être précisés :

Pièces détachées afin de respecter les délais de maintenance corrective (stock de pièces de rechange à mettre en place, réseau d'approvisionnement), véhicules, équipements et outillages, EPI, matériels informatiques, etc.



- **Sous-critère 3 – Mode opératoire proposé pour assurer l’ensemble des prestations contenues dans le cahier des charges**

Les points suivants pourront être précisés :

Modalités d’intervention, prise en compte des contraintes hospitalières (procédures d’hygiène, gestion du bruit, des poussières, etc.), suivi et traçabilité des interventions et prestations, procédure d’astreinte, gestion des documents d’exécution (exemples de rapport de visite complet et de rapport synthétique), etc.



CRITERE 2 « Prix »

- **Sous-critère 1 – Poste 1 - Coût annuel de la maintenance préventive systématique, du maintien en bon fonctionnement des installations et de la maintenance corrective des équipements listés à l'article 5.4 du CCTP**
- **Sous-critère 2 – Poste 1 - Coût sur la durée totale du marché de la maintenance préventive conditionnelle des équipements**
- **Sous-critère 3 – Poste 2 - Coût des prestations sur la durée totale du marché relevant de ce Poste**
- **Sous-critère 4 – Poste 2 - Ensemble des pourcentages de remise sur prix catalogue fabricant**

A remplir dans les annexes financières à l'acte d'engagement



CRITERE 3 « Démarche environnementale :

« Gestion des pièces et matériels défectueux remplacés et repris (élimination dans des filières déchets respectueuses de l'environnement, recyclage et/ou réutilisation) et dispositions pour limiter les émissions de CO₂ liées au transport dans le cadre du marché »



CRITERE 4 « Aspect quantitatif de la démarche d'insertion sociale : proposition d'un nombre d'heures d'insertion sociale »

A remplir dans l'acte d'engagement.